

Location de vélos

1. La location de VTAE donnera lieu à l'acceptation et la signature par le client d'un contrat de location. Le client signataire représentera tous les membres de son groupe pour la durée du contrat.
2. La location de VTAE et d'accessoires ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités du matériel.
3. La location de VTAE entraîne obligatoirement le versement par le client d'un dépôt de garantie.
4. La location de VTAE engage le respect par le client du matériel loué ou prêté ; en cas de dégradation, de perte ou de vol, un tarif de dédommagement s'appliquera.
5. Un état des lieux sera fait pour chaque vélo au départ et au retour. Un exemplaire sera envoyé au client.
6. La location de VTAE ne s'entend que dans le cadre des itinéraires proposés par "Escapade à La Voreille" et donc strictement selon les modalités mises en place par le loueur.
7. La location de VTAE impose au client le respect du Code de la route qui oblige, entre autres, au port du casque pour les moins de 12 ans ; le client reconnaît être conscient des risques que peut représenter l'activité cycliste et s'engage à ne pas se mettre en danger, lui et les personnes de son groupe. Le loueur conseille le port du casque pour tous.
8. Pour bénéficier d'une location de vélos, le client devra certifier avoir souscrit un contrat d'assurance Responsabilité civile.
9. Les randonnées et promenades à VTT sont réalisées en autonomie avec le suivi d'un parcours préétabli à l'aide d'un GPS (prêté par le loueur).
10. Le loueur se réserve le droit d'annuler, de déplacer ou rembourser une réservation de VTAE en fonction de mauvaises conditions météorologiques pouvant engager la sécurité des clients.
11. Le client s'engage à ne pas laisser de déchets dans la nature.
12. Annulation :
 - Le loueur se réserve le droit d'annuler une réservation de vélos s'il juge que les conditions météorologiques ou de circulation peuvent porter atteinte à la sécurité du client et/ou de son groupe.
 - Le client peut annuler sa réservation. Pour cela, il doit remplir le ***formulaire de contact*** en indiquant son numéro de contrat de réservation.
 - Si le client annule sa réservation dans les 24 heures avant le début de la location, il perdra le montant de la réservation.
 - Si le client annule sa réservation entre les 24 heures et les 72 heures précédant le début de la location, le loueur s'engage à rembourser 50 % du montant de la réservation. Le remboursement se fera par carte bancaire ou par virement dans un délai de 7 jours maximum à compter de la date de réception du RIB du client.
 - Si le client annule sa réservation plus de 72 heures précédant le début de la location, le loueur s'engage à rembourser 100 % du montant de la réservation. Le remboursement se fera par carte bancaire ou par virement dans un délai de 7 jours maximum à compter de la date de réception du RIB du client.
 - Le prétexte des conditions météorologiques mis en avant par le client pour annuler la réservation n'est pas recevable pour réclamer un remboursement ; le loueur est reconnu seul juge du maintien d'une réservation de vélos en fonction des conditions météorologiques. Le remboursement ne se fera qu'à l'initiative du loueur ; un autre rendez-vous pourra être proposé en remplacement d'un remboursement.

- a) La location du gîte donne droit à la location à tarif préférentiel de VTT à assistance électrique (5,00 € au lieu de 35,00 €).
- b) La location de VTTAE à tarif préférentiel engage le client à souscrire aux conditions ci-dessus (articles 1 à 11).
- c) La location à tarif préférentiel de VTTAE aux locataires du gîte ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités du matériel.
- d) Un dépôt de garantie pour chaque vélo sera demandé. Il pourra se confondre avec la caution demandée pour la réservation du gîte ; cette possibilité sera laissée à la seule appréciation du loueur.